



Les Communes  
du  
Val d'Anniviers



[www.anniviers.org](http://www.anniviers.org)

## Commission bourgeoisie et trriage ① ③

Procès-verbal de la séance du 03.04.08 à 18h30 au bureau communal de Grimentz

**Présents :** Jacques Vouardoux, Grimentz      Christine Massy, St-Jean  
Raymond Epiney, Ayer                      Ambroise Pont, St-Luc  
Marie-Françoise Melly Crettaz, Vissoie  
Martine Antonier Tschus, Secrétaire

**Excusé**      Walti Zuber, Chandolin

### 1. Lecture du dernier PV

Jacques Vouardoux ouvre la séance et salue les membres présents. Les principaux points du PV du 18.10.07 sont rappelés, le document est approuvé sans remarques.

Suite à la séance, divers échanges ont eu lieu :

- forum de St-Luc (bons échos sur la présentation du travail de la commission)
- rapport de travail de la commission remis aux présidents le 18.12.07
- 10.11.07 – lettres des bourgeoisies aux communes pour demander une répartition équitable entre les bourgeoisies
- 22.11.07 – réponse des communes pour le versement de la subvention (enveloppe globale, répartition à décider par les bourgeoisies)
- élaboration d'un projet de convention qui a été approuvé par l'ensemble des Bourgeoisies d'Anniviers et par les présidents de communes

### 2. Convention communes/bourgeoisies

Le projet de convention élaboré doit être accompagné des diverses conventions déjà passées entre bourgeoisie et commune (St-Jean et Grimentz) et d'un extrait de PV des décisions prises par la Conférence des conseils et les Présidents de communes.

Une fois ce dossier finalisé, il passera dans chaque commune et bourgeoisie pour signature.

### 3. Elections 2008

Il est rappelé que seul un bourgeois domicilié sur sa commune bourgeoisiale a le droit d'élire, et tous les Bourgeois domiciliés dans le canton ont le droit d'éligibilité.

Les élections se passeront comme habituellement, seul le vote par correspondance est nouveau mais cela s'est déjà déroulé de la sorte pour les dernières votations.

Il faut attendre des directives du canton en matière notamment d'ouverture des bureaux pour les dépôts des enveloppes à l'urne ; de délai d'envoi des enveloppes ; de la possibilité de déposer les enveloppes dans une urne de la bourgeoisie, au bureau communal ; de délai des dépôts des listes ; de vote tacite,...

A noter que les communes bourgeoisiales d'Ayer, Chandolin et Vissoie ont toutes opté pour un conseil à trois membres. Un article annexé au présent PV donne quelques informations.

#### **4. Divers et prochaine séance**

Les bourgeoisies qui devront « se séparer » de la commune s'interrogent sur les frais octroyés aux membres des conseils, le nombre de séance, la tenue et le contrôle des comptes,... Il s'agira de faire appel si besoin aux bourgeoisies de Grimetz, St-Jean et St-Luc en temps voulus.

La prochaine séance sera convoquée avant les élections pour régler ce qui pourrait être fait en commun (commande de matériel,...)

Pour le PV : Martine Antonier Tschus